

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 67

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

femmes et d'enfants insuffisamment protégés par les lois, n'est que la conséquence logique de nos conditions sociales, de la double morale admise encore de nos jours, et de l'indifférence qui règne à ce sujet dans la plupart des milieux. La pétition soumise aux Chambres réclame une aggravation des peines contre la traite des blanches, le proxénétisme et la prostitution, ainsi qu'une protection sans réserves pour les mineurs au-dessous de 16 ans contre le rapt et l'enlèvement. Les autres points visés sont les abus d'autorité auxquels maîtres et patrons se livrent souvent envers leurs subordonnés dans un but immoral, puis les formes trompeuses de la prostitution (cours de danse, baraques de tir, magasins de tabacs, annonces équivoques dans les journaux, etc.), enfin la nécessité de priver de leurs droits civiques les individus coupables de graves infractions à la moralité ou de les expulser s'ils sont étrangers.

Nous avons le ferme espoir que les critiques formulées contre le projet seront prises en considération. Ainsi amendé, il répondra à l'attente du peuple suisse et lui donnera satisfaction au triple point de vue juridique, social et moral. Mais n'oublions pas que la sphère du droit est d'ordre extérieur et que les principes les plus élevés de la morale n'y peuvent jamais être pleinement réalisés. En améliorant l'éducation de la jeunesse et les conditions économiques des classes laborieuses, en luttant pour l'égalité civique des deux sexes et contre la double morale, nous ferons une œuvre préventive aussi utile — si ce n'est plus — que celle de la répression par les lois pénales.

B. BÜNZLI.

(Adapté en français par M^{lle} C. H.)



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Le 14 avril 1918 restera une date marquante dans les annales de notre Société. Ce dimanche-là, en effet, M. le pasteur P. Vallotton de Lausanne a prêché en la cathédrale de Saint-Pierre sur ce sujet, qui eût pu étonner les mânes de Calvin: *Le suffrage féminin à la lueur du grand orage*. Une foule compacte emplissait la cathédrale, chaises et strapontins supplémentaires étaient occupés, non seulement par des suffragistes, mais, ce qui est bien plus réjouissant, par des personnes indécises ou réfractaires, sur lesquelles l'effet produit a été très grand. C'est que M. Vallotton, s'appuyant sur des textes admirablement choisis (*Apocalypse XXI, 5; Galates III, 28; Luc I, 48; Actes II, 17 et 18*), a défendu la cause du suffrage des femmes avec une élévation de pensée et une chaleur de conviction qui ne peuvent que nous gagner des partisans, et son appel aux hommes, leur demandant un geste de fraternité et de justice, comme son appel aux femmes, les encourageant à continuer leurs revendications, ont certainement été entendus. Ce qui est très significatif et que trois quotidiens ont spontanément publié un compte-rendu de la prédication de M. Vallotton: or, quiconque sait combien il est difficile de faire accepter par un journal la moindre note sur une réunion féministe appréciera ce symptôme à sa valeur! Aussi les suffragistes genevoises ont-elles à bon droit exprimé toute leur reconnaissance à M. Vallotton au cours d'un charmant repas familial au Foyer féminin de la Coraterie qui a suivi sa prédication, et elles souhaitent qu'il en trouve encore une fois l'expression ici, de même que M. le pasteur Fulliquet, qui, ayant bien voulu céder son tour de prédication à son collègue vaudois, a permis à une foule de personnes que n'aurait jamais atteintes une conférence suffragiste, d'apprécier ce que sont nos principes. Nous espérons que ce sermon de M. Vallotton sera publié comme les précédents. — La cueillette des signatures pour notre pétition a continué durant ce mois, hâtée par le fait que la date des débats au Grand Conseil approche, et plusieurs conférences ou cause-

ries ont encore eu lieu. Citons en particulier celles de M^{me} Schreiber-Favre, à l'Union chrétienne, de M^{lle} Gourd au Lycéum, au Foyer des Etudiantes, etc. — Enfin, l'Association pour le Suffrage s'est associée à l'Union des Femmes pour l'organisation et la direction des séances d'éducation civique dont il est question plus loin. E. Gd.

VAUD. — Le bilan de ce mois, au point de vue propagande, a été de quatre conférences, données à Yverdon et à Bercher par M^{me} Bé-ranger, à Yverdon par M. le Dr Muret, à Romainmôtier, où M^{me} M^{te} Compondu, licenciée ès lettres, traitait, pour ses débuts de conférencière, de la *position politique de la femme*, et de trois causeries au Groupe chrétien social par M. Edmond Privat, au Jeunesse-Club et à la Ligue pour l'Action morale par M^{lle} Dutoit. — Le dimanche 7 avril, M. Paul Vallotton nous donnait, à Saint-François, une suite éloquente à ses prédications de la cathédrale. Nous ne saurions lui être assez reconnaissants de l'ardeur juvénile et de la conviction communicative qu'il met à défendre ce qu'il appelle lui-même « notre cause ». — De son propre chef, M. Kölliker, gymnasiens, le benjamin de notre Association, a entrepris de faire, non sans succès, des causeries sur le suffrage dans des groupes d'Unions chrétiennes de notre ville. — L'ordre du jour de la session du Grand Conseil, qui s'ouvre le 5 mai, porte, entre autres, la discussion de la motion Suter et consorts. Inutile d'insister sur l'importance qu'aura pour nous le résultat de ce débat! Dans le but d'expliquer à nos députés notre manière d'envisager nos droits, nous organisons pour le 13 mai, avec un autre groupe féministe, une manifestation suffragiste à laquelle nous convoquerons personnellement tous nos députés. M^{me} Gourd et M. le Dr Machon veulent bien nous promettre leur concours pour cette séance.

L. D.

Montreux. — Le 18 avril, la Section de Montreux pour le Suffrage féminin a eu son second thé-causerie. Nous avions fait appel à M^{me} Curchod-Secretan, à laquelle on ne s'adresse jamais en vain, et qui nous a entretenus du sujet: *Pourquoi les femmes doivent-elles s'intéresser à la question des mœurs?* La très sympathique conférencière, que cette question a beaucoup préoccupée et qu'elle possède à fond, a surtout insisté sur la nécessité de modifier certains articles du nouveau Code pénal fédéral. Cette causerie, dite avec infiniment de tact et de cœur, a été suivie par un nombreux public, avec grand intérêt et sérieux. Elle a donné lieu à des discussions, et certains avis intéressants furent donnés, entre autres par M. le Dr Exchaquet, qui traita le sujet au point de vue médical et pédagogique. — Le 3 avril s'est clôturé le cours d'instruction civique de M. Recordon, dont toutes nos féministes ont grandement profité. A. C.

NEUCHÂTEL. — La Section locale de la Société suisse des Commerçants, ayant décidé d'admettre les femmes aux mêmes conditions que les hommes, a demandé à l'Union féministe pour le Suffrage d'appuyer la propagande qu'elle va faire auprès du personnel féminin des bureaux, commerces, administration, etc. Après quelques pourparlers, le Comité de l'U. F. S. s'est déclaré disposé, dans l'intérêt même des femmes, à recommander à celles-ci d'entrer dans la S. S. C.; d'autant plus que, selon toute probabilité, l'assemblée des délégués de la S. S. C., qui aura lieu en juillet, leur donnera accès à toutes les sections, et les mettra au bénéfice des avantages « centraux » (caisses de maladie et de chômage, assistance juridique, etc.). — L'enquête sur les salaires a continué, avec la collaboration de l'Union ouvrière. — La pétition au Grand Conseil pour lui demander le droit de vote a réuni plus de 3400 signatures à Neuchâtel-Ville. — La principale activité du mois a été la « tournée » de conférences, qui ont eu lieu du 18 au 21 avril à Saint-Aubin, Fleurier et Cernier. Partout, M^{me} Gourd, M^{lle} Rigaud, M. de Maday, qui forment maintenant comme un petit orchestre bien entraîné, et bien homogène dans sa diversité, ont réuni de gros auditoires, qui se sont montrés attentifs et accessibles. A Fleurier, un nouveau groupe est en voie de se constituer. Ainsi, la bonne parole a été prêchée dans toutes les régions du canton. Cette mission a été fertile en aventures; mais jamais on ne vit expédition plus originale que celle de Cernier, où les conférenciers arrivèrent en « voiture de côté », véhicule plus digne de M. Vieux-Bois que des prophètes des temps nouveaux! — M^{me} Gourd, qui a employé toutes les heures de son séjour à une propagande intensive, a en outre fait une causerie suffragiste dans le salon de M^{me} de Reynier; elle y a exercé une fois de plus son talent admirable de s'adapter aux publics les plus divers; et elle a su donner à l'« Idée » une impulsion nouvelle, dans des milieux où l'on se montre trop souvent indifférent au suffrage. E. P.

BÂLE. — Au cours de notre troisième Assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 19 mars dernier, notre présidente a pu, passant en revue l'année écoulée, relever bien des résultats réjouissants. Le 29 mars 1917, en effet, les femmes ont obtenu l'éligibilité aux tribunaux de prud'hommes; le 17 novembre de la même année, l'électorat ecclésiastique complet, et non plus seulement le droit d'élire les pasteurs; le 14 décembre, la motion Welti a été acceptée par le gouvernement; et enfin, grâce à l'appui du Dr Oeri, trois femmes ont obtenu un siège dans la Commission nouvellement créée de Secours pendant la guerre. Notre reconnaissance va tout spécialement au Dr Oeri, qui a de plus bien voulu entrer dans notre Comité, où une vacance venait de se produire. — La question de l'obtention des droits de la femme en matière cantonale est dans l'opinion publique la première à résoudre, et si ce chemin est le plus long, il est aussi de plus sûr. C'est la thèse qu'a soutenue M. Leupold, avocat, dans sa magistrale conférence sur ce sujet: *Le suffrage féminin et la Constitution fédérale*. Le *Mouvement Féministe* devant publier prochainement cette conférence en tout ou en partie, nous ne l'analyserons pas ici, nous bornant à ajouter à sa conclusion la nôtre: si notre travail essentiel consiste actuellement à obtenir la modification des Constitutions cantonales, nous ne perdrons pas de vue le travail plus ample du domaine fédéral, et ne manquerons aucune occasion de manifester que notre revendication ne s'arrête pas au suffrage cantonal.

C. D.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — Après avoir discuté et étudié tout un hiver quel serait le meilleur moyen de travailler à l'éducation civique des femmes, le Comité de l'Union a subitement trouvé une réalisation concrète de cette idée, en organisant, selon la suggestion faite par M^{lle} Brechbuhl lors d'une réunion préparatoire, des séances occasionnelles consacrées à l'examen objectif des grands problèmes qui se posent, ceci non seulement pour attirer sur eux l'attention des femmes, mais encore pour faire comprendre à celles-ci leurs responsabilités à l'égard de la chose publique. C'est ainsi que deux séances ont été pour ainsi dire improvisées avec plein succès. La première fut consacrée à l'étude de la loi sur l'organisation judiciaire, dont notre dernière chronique parlementaire genevoise a parlé, loi qui a été soumise, les 20 et 21 avril, à la votation populaire, et sur laquelle, par conséquent, les femmes, si elles étaient électrices, auraient eu à se prononcer. Un nombreux public féminin répondit à l'appel des deux Comités (l'Association pour le Suffrage s'étant jointe à l'Union, puisque cette question d'éducation civique de la femme la concernait aussi directement) et entendit avec un vif intérêt M. Jean Martin, rédacteur au *Journal de Genève*, exposer le mécanisme de la loi... avec d'autant plus d'amabilité que M. Jean Sigg, qui devait représenter le point de vue des adversaires de la loi, oublia de venir au dernier moment! Grâce à la causerie si nette et claire de M. Martin, l'auditoire saisit parfaitement la portée de la loi, et au point de vue spécial de l'éducation civique, cette expérience fut si concluante qu'une nouvelle tentative fut faite le 22 avril, en pleins débats des Chambres fédérales, sur la question brûlante du prix de lait. Cette fois, ce furent MM. Dumuid, rédacteur du *Journal d'Agriculture*, et Albert Naine, directeur du Service des approvisionnements, qui vinrent exposer les points de vue respectifs des agriculteurs et des consommateurs. L'auditoire était plus nombreux encore que la première fois, mais plus houleux aussi, un certain nombre de ménagères ayant cru, bien à tort, pouvoir venir manifester là une opinion souvent peu motivée, et non pas s'instruire en toute objectivité sur un sujet duquel tout le monde parlait sans le connaître! Mais ce sont là difficultés inhérentes à toute séance publique, et la façon courtoise dont MM. Dumuid et Naine acceptèrent la discussion de leurs rapports si documentés leur valut la reconnaissance générale, et à encouragé les organisatrices à persévérer dans cette voie. — Au thé de membres du 11 avril, M^{lle} Haltenhoff a parlé de façon fort intéressante de *Johanna Spyri* et de son œuvre pour l'enfance; à celui du 2 mai, M^{lle} Gourd a exposé les résultats les plus frappants de l'enquête menée tout cet hiver, sur l'initiative de l'Association pour le Suffrage, sur l'inégalité des salaires entre hommes et femmes faisant le même travail. — A un mois d'avril aussi chargé succède un mois de mai au programme non moins riche que l'on trouvera aux annonces. La vie de l'Union reste intense, malgré les floraisons du printemps, et c'est bon signe.

E. Gd.

— *Foyer du Travail féminin.* — Le rapport très intéressant présenté par M^{me} Maurice Dunant, présidente, à l'Assemblée générale des actionnaires de cette Société, vient de sortir de presse, et constate d'abord les difficultés de toute sorte que les nouveaux systèmes d'approvisionnement ont créés à ces utiles institutions: cartes de graisse, de pain, de pâtes alimentaires, etc. Heureusement qu'une réserve sagement faite en temps utile a permis au Comité de ne pas suivre la hausse effrayante des prix, et d'offrir aux habituées des Foyers, à peu de chose près, les prix d'avant la guerre. Un inestimable avantage, qui devrait faire affluer sur ces restaurants toute une clientèle! Ceci d'autant plus que des repas par abonnements, fort avantageux, à 1 fr. 20 avec viande, et 65 centimes sans viande, ont été institués au Foyer de Rive, dont la fréquentation était inférieure à celle du Foyer de la Corraterie. En effet, 29.000 fr. seulement ont été encaissés à ce Foyer, contre 36.000 à celui de la Corraterie, ce qui représente pour les deux restaurants 29.000 et 65.000 repas. Les dépenses totales ont été de 64.160 fr., laissant un bénéfice de 2000 fr. environ. — Le *Mouvement Féministe* tient à mentionner tout spécialement les liens qui unissent la Société des Foyers au mouvement suffragiste, puisque celle-ci a à plusieurs reprises aimablement concédé ses locaux pour des repas familiers offerts à des féministes de passage à Genève, et aussi puisqu'elle a appuyé de la signature de sa vice-présidente la lettre adressée au Grand Conseil à l'occasion du projet de loi de M. Guillermin. — La séance fut terminée par une intéressante causerie de M^{lle} Giovanna, qui non seulement préconisa l'établissement de Commissions de ménagères, mais encore démontra à celles qui peinent dans leur petite besogne de tous les jours qu'elles accomplissent cependant un travail producteur d'une grande importance économique.

Union des Femmes du Canton de Vaud. — Notre assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 17 mai, au Village suisse de Sauvabelin. Les sujets figurant à l'ordre du jour sont les suivants: Assurances — Statuts — Secrétariat romand du relèvement de la moralité. — Education nationale et suffrage féminin (M^{me} Pieczynska) — Association de ménagères (M^{me} M. Dunant) — Enfants suisses malades et nécessiteux (M^{me} Dr Cornaz). — Etant données les difficultés actuelles de ravitaillement et la cherté de la vie, nous avons décidé de donner cette année un cachet de grande simplicité à notre séance. En lieu et place du banquet habituel, nous ferons un grand pique-nique où chacune apportera ses propres vivres. Souhaitons un jour radieux pour cette réunion.

L. D.

Nyon. — *Union des Femmes.* — Pendant l'hiver qui touche à sa fin, notre travail s'est poursuivi activement dans les différents domaines dont nous nous occupons depuis plusieurs années: surveillance des cours de cuisine et d'économie domestique obligatoires dans les classes supérieures de l'école primaire, secours aux femmes en couches avec dons de layettes, — puis dans les œuvres fondées depuis la guerre: l'ouvrage qui, malgré le prix si élevé des étoffes, donne chaque semaine du travail à une quinzaine de femmes; le « Bien du Soldat », pour lequel notre Comité a dirigé plusieurs enquêtes. Au mois de décembre, nous avons reçu des jouets fabriqués par les soldats suisses malades à Leysin, avec prière de les vendre; un des magasins de notre ville nous a prêté aimablement une vitrine, mais la vente fut faible. Nous avons donc organisé une tombola qui a rapidement écoulé le stock tout entier. — Au mois de février, M. le Dr Muret a bien voulu venir donner à Nyon sa conférence sur le suffrage féminin. La salle était pleine d'un public attentif et vivement intéressé, et nous avons eu le plaisir de recueillir immédiatement 38 signatures. Les bases d'un nouveau groupe étaient ainsi jetées. — Le lundi 25 mars, la soirée familière qui nous réunit au printemps fut tout entière consacrée à cet important sujet. M^{lle} Gourd eut la bonté de venir nous apporter l'appui de sa parole vibrante et convaincue et devant un auditoire où se remarquaient plusieurs messieurs qui avaient répondu avec intérêt à notre invitation, elle fit un exposé saisissant des progrès rapides que fait partout la question du droit de vote accordée aux femmes. Une discussion courtoise, mais encore un peu timide, suivit la causerie. Pour un grand nombre des auditeurs, le sujet était très peu connu. Notre devoir est maintenant surtout d'étudier cette question si mal comprise par ceux dont l'intérêt n'a pas été éveillé. Ce sera la tâche de chacun des membres de ce nouveau groupe du suffrage féminin.

S. B.